

Master Droit, économie, gestion, mention Droit,

Master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises »

Le Master 2 « Droits et Libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » est un parcours mixte, de droit public et de droit privé.

Responsable :

Mme Céline Ruet , Maître de conférences en droit privé HDR en droit et sciences politiques
Adresse électronique : celine.ruet@wanadoo.fr

Secrétariat

Bureau H 210- Tél : 01.49.40.39.63.- adresse électronique : m2dlfce.dsps@univ-paris13.fr
Faculté de Droit, Sciences Politiques et Sociales -
99 avenue JB Clément - 93430 Villetaneuse

Conditions d'admission

Formation mixte de droit privé et de droit public, le parcours de M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises est ouvert, **pour la formation dispensée en 2021-2022**, à la candidature des étudiants titulaires d'un diplôme de Master 1 de droit, droit privé, droit public, sciences politiques, soucieux de contribuer au respect des droits et libertés fondamentaux. **Dépôt des dossiers : 3 mai – 9 juin 2021.**

À compter de l'année 2020-2021, les étudiants de L3 doivent, pour accéder au parcours de Master 2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises en 2022-2023, être admis dans l'un des parcours de Master 1 mention droit de l'Université Sorbonne Paris Nord suivants : **parcours M1 Droit social et relations sociales dans les entreprises, parcours M1 droit public interne et européen , parcours M1 droit privé général.** **Dépôt des dossiers : 23 avril – 17 mai 2021.**

Si la capacité d'accueil n'est pas atteinte, pourront également être sélectionnés des étudiants ayant obtenu un Master 1 différent (tel qu'un M1 Droit des libertés, M1 Droit pénal, M1 Administration publique etc.) dans une autre université, selon l'appréciation du responsable de la formation.

Nombre de places disponibles : 20.

La sélection des candidat(e)s est réalisée par examen sur dossier universitaire.

Les candidat(e)s doivent renseigner leur dossier en suivant la procédure e-candidat sur le site de l'Université. Le respect des délais indiqués pour les candidatures et inscriptions est impératif, sous peine d'irrecevabilité du dossier.

Objectifs & débouchés

L'objectif du Master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » est de dispenser un enseignement permettant aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie des droits et libertés fondamentaux en droit français, européen et international, public et privé. Sa vocation est de donner à de futurs professionnels du droit (avocats, magistrats, directeurs des ressources

humaines, juristes d'entreprise, directeurs et personnels des établissements sociaux et médico-sociaux, juristes dans les ONG et associations de défense des droits de l'homme ...) les compétences nécessaires pour veiller au respect de la protection des droits et libertés fondamentaux au sein de la société et plus spécifiquement au sein des collectivités et des entreprises (droits et libertés fondamentaux des salariés, patients, personnes vulnérables, usagers des services et établissements sociaux ou médico-sociaux, personnes âgées accueillies dans des EHPAD, mineurs placés dans des établissements et services relevant de la protection judiciaire de la jeunesse...).

Les droits et libertés fondamentaux font l'objet d'une protection croissante par le droit national et européen. La contribution des professionnels du droit à la protection effective des droits et libertés fondamentaux suppose la connaissance des normes constitutionnelles et européennes. Garantir les droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises requiert l'étude d'un ensemble de matières en constante évolution (droits et libertés fondamentaux de la personne au travail, droit des personnes vulnérables, droit des personnes handicapées, droits des patients) ainsi que la connaissance plus spécifique de garanties dont l'importance est majeure pour les personnes comme pour les entreprises et collectivités ayant l'obligation de veiller au respect des droits et libertés fondamentaux (droit au respect de la vie privée et des données personnelles, protection contre les discriminations, droit à la liberté de conscience et de religion, liberté d'expression).

Le Master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » assure la formation des professionnels du droit qui conseillent les personnes, les collectivités et les entreprises dans le domaine des droits et libertés fondamentaux ou qui intègrent les services juridiques des collectivités et entreprises et sont amenées à veiller aux respect des droits et libertés fondamentaux : avocats, juristes dans les associations de défense des droits et libertés fondamentaux, juristes intégrés aux services juridiques des collectivités publiques ou privées, services juridiques des établissements de santé, services juridiques des entreprises, personnels en charge de la protection des droits et libertés fondamentaux des usagers dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux, établissements et services relevant de la protection judiciaire de la jeunesse. Le parcours de Master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » permet également aux étudiants de se former à passer les examens et concours qui constituent des voies d'accès à certains de ces métiers (examen d'entrée au CRFPA, concours de la fonction publique de catégorie A ou B).

Descriptif pédagogique

Les enseignements sont répartis en unités fondamentales et unités complémentaires. Tous sont obligatoires. Ils font l'objet de cours et d'un examen écrit ou oral. Un stage obligatoire est intégré aux unités fondamentales. Il donne lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une soutenance devant un jury.

En complément du stage obligatoire, un étudiant présentant un projet de recherche peut être autorisé à rédiger un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant, au cas où il souhaiterait être candidat à l'inscription en doctorat.

Les droits et libertés fondamentaux sont abordés dans une perspective à la fois théorique et pratique. À ce titre certains cours sont confiés à un praticien ou sont complétés par l'enseignement d'un praticien. Outre les enseignements qui donnent lieu à une évaluation et à l'attribution d'ECTS, le parcours M2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises », comporte des conférences dont le suivi est obligatoire et qui ne donnent lieu ni à un contrôle de connaissances ni à l'attribution d'ECTS. Leur vocation est de compléter l'enseignement dispensé en donnant l'éclairage d'une autorité

administrative indépendante, d'un praticien, avocat, juriste d'une association de défense des droits de l'homme, magistrat etc. Ces conférences sont intégrées dans une unité transversale.

Descriptif des Unités d'Enseignement

Semestre 3 : 168 HCM

(162 HCM conférant 30 ECTS . 6HCM ne conférant aucun ECTS)

SEMESTRE 3 – 30 ECTS		
Enseignements	Coefficient	ECTS
UE1- UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 1		
Cours communs avec le M2 Contentieux parcours DLF		
Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux (15 HCM)	2	3 ECTS
Protection européenne des droits et libertés fondamentaux (21 HCM)	2	4 ECTS
Liberté d'expression en droit interne et européen (15 HCM)	2	3 ECTS
UE 2 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2		
Droits et libertés fondamentaux de la personne au travail (21 HCM)	2	4 ECTS
Droits des patients (12 HCM)	2	2 ECTS
Droit des personnes vulnérables (21 HCM)	2	4 ECTS
UE3 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 1		
Principes directeurs du procès- droit au procès équitable (12 HCM) <i>Cours mutualisé M2 Contentieux parcours généraliste</i>	1	2 ECTS
Contentieux européen approfondi (21 HCM) <i>Cours mutualisé M2 Contentieux parcours généraliste</i>	2	4 ECTS
UE4 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2		
Cours communs avec le M2 Contentieux parcours DLF		
Anglais juridique approfondi (12 HCM)	1	2 ECTS
Droit des étrangers (12 HCM)	2	2 ECTS

UE5- UNITE TRANSVERSALE		
Conférences	6 HCM	Conférences ne donnant pas lieu à l'attribution d'ECTS

Nota bene : le master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » comporte des conférences obligatoires qui ne donnent lieu ni à un contrôle de connaissance ni à l'attribution d'ECTS et qui prennent leur place dans une unité transversale . Le volume global attribué pour les deux semestres est de 15 HTD soit 10 HCM. Il est réparti entre les 2 semestres.

Semestre 4 : 106 HCM

(102 HCM conférant 30 ECTS . 4HCM ne conférant aucun ECTS)

SEMESTRE 4 - 30 ECTS		
Enseignements	Coefficient	ECTS
UE6 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 1		
Cours communs avec le M2 Contentieux parcours DLF		
Discriminations en droit interne et européen (15 HCM)	2	3 ECTS
Protection internationale des droits et libertés fondamentaux (21 HCM)	2	4 ECTS
Théorie générale des droits et libertés fondamentaux (15 HCM)	2	3 ECTS
UE7 - UNITE D'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL 2		
Stage , rapport de stage et soutenance du rapport de stage		
	6	10 ECTS
UE8 - UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 1		
Cours communs avec le M2 Contentieux parcours DLF		
Droit des personnes handicapées (15 HCM)	2	3 ECTS
Protection des données personnelles, de l'image et de la vie privée (15 HCM)	2	3 ECTS
UE9- UNITE D'ENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE 2		
Droits fondamentaux et diversité religieuse, culturelle, ethnique (21 HCM)		
	2	4 ECTS
UE10- UNITE TRANSVERSALE		

Conférences 4 HCM	Conférences ne donnant pas lieu à l'attribution d'ECTS
-------------------	--

Nota bene : le master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » comporte des conférences obligatoires qui ne donnent lieu ni à un contrôle de connaissance ni à l'attribution d'ECTS et qui prennent leur place dans une unité transversale . Le volume global attribué pour les deux semestres est de 15 HTD soit 10 HCM. Il est réparti entre les 2 semestres.

Descriptif détaillé des enseignements (Ce descriptif est indicatif et est susceptible de modifications)

1. Enseignements du premier semestre

1.1 Enseignements fondamentaux :

Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux : étude et mise en valeur de la consécration par le droit constitutionnel des droits et libertés, et spécifiquement des techniques du contentieux constitutionnel dédiées à leur protection. Une place conséquente sera faite à l'étude spécifique de la question prioritaire de constitutionnalité. Maîtrise des procédures et techniques du contentieux constitutionnel, notamment dans le cadre des articles 54, 61 et 61-1 de la constitution (contrôle a priori et a posteriori). Etude de la substance des droits et libertés garantis par le droit constitutionnel français.

Protection européenne des droits fondamentaux: étude des mécanismes de protection des droits fondamentaux par les institutions du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, notamment mais non seulement par la Cour européenne des droits de l'homme, et la Cour de justice de l'Union européenne (droit issu des traités TUE/TFUE/CDFUE, de la CESDHLF, mécanismes processuels associés).

Liberté d'expression en droit interne et européen : étude des règles internes et européennes spécifiques à la liberté d'expression et à ses limites. Celle-ci a pris une dimension remarquable ces dernières années, confrontée à des abus et des restrictions qualitativement et quantitativement nouveaux. L'utilisation du réseau internet rend son étude plus complexe, dans un contexte où les violences à caractère idéologique ou religieux liées à l'expression ont augmenté. Le contrôle de l'expression par les pouvoirs publics s'est également renforcé. L'étude spécifique de cette notion, dans

une perspective théorique et pratique, est aujourd'hui indispensable à tous les futurs praticiens des droits et libertés fondamentaux.

Droits fondamentaux de la personne au travail : libertés individuelles et collectives et droits fondamentaux de la personne au travail. Droit à une vie personnelle, à une vie familiale, libre choix du domicile, protection de la dignité, protection de la sécurité et de la santé physique et mentale, droit de grève, liberté syndicale, liberté d'expression. Protection pénale du droit à l'intégrité physique et psychique ; protection pénale de la dignité et de la liberté de la personne au travail. Compétences visées : maîtriser la protection des libertés et droits de la personne au travail afin d'en assurer le respect ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.

Droits des patients: Droits de la personne et protection du corps humain (Principes et applications). Droits des personnes malades (information du patient, consentement, accès au dossier médical, patient en fin de vie etc.). Droits fondamentaux et biomédecine. Information génétique. Responsabilité médicale. Droit interne et européen. Compétences visées : maîtriser les droits des patients afin d'en assurer le respect ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.

Droit des personnes vulnérables : protection et droits fondamentaux des personnes vulnérables ou en situation de vulnérabilité (droit international et européen des droits de l'homme, droit interne) . Mineurs et majeurs protégés (mesures de protection juridique). Droits des usagers des services et établissements sociaux et médico-sociaux ; personnes âgées accueillies dans des EHPAD ; mineurs placés dans des établissements relevant de la protection judiciaire de la jeunesse . Droits des personnes atteintes de troubles mentaux faisant l'objet de soins psychiatriques. Droits des personnes détenues. Compétences visées : maîtriser les principes et règles relatifs à la protection et aux droits fondamentaux des personnes vulnérables afin d'en assurer le respect ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.

1.2.Enseignements complémentaires :

Droit des étrangers : étude des questions principales posées par les étrangers (règles d'entrée et de séjour, droit d'asile, rétention, expulsion, reconduite, etc.) et de l'application de certains droits fondamentaux à ces situations particulières (droit à la sûreté, interdiction des traitements inhumains ou dégradants, etc.).

Anglais juridique approfondi : anglais juridique approfondi dans l'optique spécifique du droit international et européen de la protection des droits fondamentaux.

Principes directeurs du procès –Droit au procès équitable: exposé et analyse des principes destinés à garantir un procès juste et équitable au regard notamment de l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'Homme et du Pacte des Nations-Unies de 1966, après avoir rappelé le domaine d'application de ces textes. Compétences visées : Maîtrise et utilisation contentieuse des principes de garantie du droit au procès équitable et de la stratégie de l'utilisation des procédés de preuve.

Contentieux européen approfondi : approfondissement de l'étude du contrôle opéré par la Cour européenne des droits de l'homme et de son influence sur le droit interne. Le contrôle de conventionnalité pratiqué par la Cour européenne des droits de l'homme conduit la jurisprudence interne à intégrer la méthode et les critères du juge européen et à construire progressivement une doctrine du contrôle de proportionnalité. En raison du principe de subsidiarité, le juge national a une responsabilité première dans le mécanisme de protection des droits de l'homme. Le cours étudie la méthode de contrôle, les critères et les orientations du juge européen, dont la connaissance par les praticiens du droit est aujourd'hui nécessaire.

2. Enseignements du second semestre

2.1. Enseignements fondamentaux et stage

Discriminations en droit interne et européen : Etude spécifique des règles et procédures destinées à empêcher les discriminations, par le droit interne et européen. Les discriminations y sont envisagées globalement et spécifiquement (discriminations fondées sur le sexe, l'appartenance à une minorité, les opinions, les origines, etc., en droit interne et européen).

Protection internationale des droits fondamentaux : Etude des mécanismes, principalement non juridictionnels, mis en œuvre au niveau de l'ONU à travers différentes conventions internationales, mais aussi de ceux prévus au niveau régional (convention américaine, charte africaine, etc.). Connaissance des systèmes internationaux de protection des droits de l'homme et dans leurs grandes lignes des mécanismes processuels relatifs.

Théorie générale des droits et libertés fondamentaux : étude des concepts et des règles qui fondent les *sources*, la *garantie* et la *protection* des droits et libertés fondamentaux, c'est-à-dire celles qui sont l'expression d'une certaine conception des rapports de l'homme et de la société, donc de ses valeurs. Les droits et libertés sont étudiés dans une perspective théorique, juridique, historique et philosophique (origine conceptuelle et historique des droits et libertés, classifications, étude des rapports juridiques et politiques). Objectif : maîtrise des principes directeurs régissant les droits fondamentaux, dans leur appréhension multidisciplinaire (droit, histoire, philosophie, sciences politiques et sociales), en droit interne ou supranational.

Stage : chaque étudiant du parcours doit effectuer un stage, d'une durée de deux mois, au sein de cabinets d'avocats, d'avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, de juridictions administratives ou judiciaires, d'autorités administratives indépendantes, de collectivités territoriales et d'établissements publics, d'établissements de santé publics ou privés, d'établissements sociaux et médico-sociaux publics ou privés, d'entreprises, d'associations ayant pour objet la défense des droits et libertés fondamentaux. Chaque stagiaire sera suivi par un directeur de stage, membre de l'équipe pédagogique, ainsi que par un tuteur au sein de l'institution d'accueil. Le stage est assorti de la rédaction d'un rapport de stage qui fera l'objet d'une soutenance devant un jury de deux membres de l'équipe enseignante, dont le directeur de stage.

2.2. Enseignements complémentaires

Droit des personnes handicapées : étude des droits et libertés fondamentaux dans le cas spécifique des personnes handicapées (textes internationaux, européens et règles internes). Insertion dans l'entreprise de la personne handicapée. Mise en accessibilité dans le cadre de l'entreprise et des collectivités. Compétences visées : informer et conseiller pour veiller au respect des règles juridiques. Constituer un dossier de plaidoirie.

Protection des données à caractère personnel, de l'image et de la vie privée: étude spécifique des règles internes et européennes régissant les données à caractère personnel, l'image et le droit au respect de la vie privée ; fichiers, nouvelles technologies (vidéosurveillance, biométrie, traçage, internet). Compétences visées : informer et conseiller pour assurer le respect des règles juridiques relatives aux données à caractères personnel, à l'image et la vie privée, notamment dans le domaine des nouvelles technologies. Constituer un dossier de plaidoirie.

Droits fondamentaux et diversité religieuse culturelle ou ethnique : liberté de conscience et de religion en droit interne et européen ; liberté religieuse dans les collectivités locales et les établissements publics, les établissements de santé privés ou publics, les entreprises, les associations. Appartenance à une communauté, traditions, diversité culturelle, minorités ethniques : droit européen et droit interne ; Les Roms et gens du voyage : histoire, situation, règles juridiques, initiatives des institutions européennes et des collectivités locales. Compétences visées : Maîtriser les libertés et droits fondamentaux afin d'en assurer le respect dans une collectivité ou de les mettre en œuvre dans un cadre contentieux. Informer et conseiller. Constituer un dossier de plaidoirie.